

# Pyrale du buis



*Cydalima perspectalis*



Originnaire d'Asie du Sud Est



Impacts sur le développement des buis, la biodiversité et l'environnement



## BIOLOGIE

La Pyrale du buis, *Cydalima perspectalis* (WALKER 1859), appartenant à la famille des *Lepidoptera* (papillons), est arrivée en Alsace en 2008. En 2013, elle fut observée, en Loire-Atlantique et en Vendée, sur des lots de végétaux importés. Aujourd'hui, à l'exception de quelques départements, elle est présente sur l'ensemble du territoire national. Sa chenille se nourrit principalement de buis et sa voracité, associée à ses pullulations, conduit à des dégâts spectaculaires.

### Reconnaître le papillon

Le papillon, mesurant 3,6 à 4,4 centimètres d'envergure, est doté d'ailes irisées blanches bordées de noir. Il existe une forme mélanique noire plus rare. Pour les deux colorations, des taches caractéristiques de l'espèce, en demi-lune, sont présentes sur l'avant de l'aile antérieure.



### Reconnaître la chenille

La chenille défoliatrice non urticante a une tête noire luisante. Son corps est strié de vert (foncé à clair) et de jaune. Il comporte des excroissances noires et des poils blancs isolés. Passant par plusieurs stades, elle mesurera jusqu'à 4 cm à la fin de son cycle larvaire. Elle forme des nids soyeux tissés en enserrant les feuilles de buis entre elles. Sa présence peut aussi se remarquer par ses déjections rondes et cabossées vertes foncées à brunes, tombant au sol ou retenues dans l'arbuste par les fils de soies de la chenille.



En Pays de la Loire, c'est

**5** départements touchés par la Pyrale du buis

**3** générations constatées

**45** jours : durée d'un cycle de vie (à 25°C)

### Cycle biologique

L'espèce se reproduit par fécondation et l'on peut constater jusqu'à 3 vols en région.

**Mars - avril** : reprise de l'activité des chenilles hivernantes et consommation du feuillage.

**Mai - juin** : émergence du stade adulte, associé à des pontes. Les œufs, aplatis et translucides, sont déposés sur la face inférieure des feuilles, à raison de 800 œufs en moyenne par femelle. L'éclosion a lieu 5 jours plus tard.

**Jusqu'en octobre** : les cycles vont continuer et se chevaucher, avec la présence cumulée des stades adulte et larvaires.

**L'hivernation de cette espèce est simultanée, à la fois sous forme de chrysalides et de jeunes chenilles hivernantes.**

## Les enjeux

**Patrimoniaux et culturels :** en France, le buis véhicule une forte valeur patrimoniale. Nos parcs et jardins réguliers « à la Française » utilisent largement cette essence végétale. Dès son arrivée, des dommages sont constatés dans les espaces de prestige, mais aussi au sein d'autres sites végétalisés de collectivités, ou de jardiniers amateurs.

**Economiques :**

Augmentation des temps de main-d'œuvre, coût des produits de traitement, baisse de fréquentation touristique, remplacement des végétaux morts.

**Ecologiques :**

Là où les buxaias naturelles défoliées ne peuvent plus remplir leurs fonctions agrobiologiques, différentes menaces sont déjà recensées : perte de lieux de refuge pour la faune, risque incendie, érosion des sols. Enfin, affamée et pour finir son cycle, la chenille peut ponctuellement se nourrir d'autres végétaux.

**Nuisances :**

Dans les régions très impactées (Occitanie, Région Sud, Auvergne-Rhône Alpes), il s'agit de désagréments causés par la présence importante de papillons (nuées sur les habitations, sur les terrasses des restaurants, etc.) et de chenilles (pendues à leur fils, allant même jusqu'à créer des rideaux de soies), rendant alors l'usage des espaces extérieurs impossible.

**Sécuritaires :**

Enjeu moindre, mais non négligeable. Un exemple : là où les papillons volent en nuées, les voitures sont obligées de ralentir, voire de s'arrêter...



Dégât sur buis

## LA REGLEMENTATION

La Pyrale du buis est classée comme danger sanitaire de troisième catégorie au sens du code rural et de la pêche maritime. Ainsi, les mesures de prévention, de surveillance et de lutte relèvent de l'initiative privée et locale. Elle a été retirée des listes d'alerte de l'Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes et ne fait pas l'objet de réglementation au niveau européen.

## LES MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE

Dans un environnement exempt de la Pyrale du buis, la première action de prévention consiste à observer régulièrement ses buis. Une première destruction manuelle pourra être opérée et suffire à contenir l'envahissement. Sur les sites déjà impactés, plusieurs méthodes de lutte doivent se combiner :

**Piégeage phéromonal :** pour la détection des papillons et l'anticipation de l'apparition des jeunes chenilles. Les phéromones peuvent aussi être utilisées comme méthode de confusion sexuelle, sur de grandes surfaces ou mieux dans le cadre d'une lutte collective à l'échelle de plusieurs jardins limitrophes ou d'une commune, car si des femelles de pyrale sont fécondées hors de la zone traitée, elles peuvent tout à fait venir pondre sur les buis.

**Produits à base de *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* :** A privilégier quand les chenilles sont présentes en grand nombre et avec des défoliations importantes. Pour obtenir une bonne efficacité du traitement, soigner la qualité de pulvérisation. A utiliser de manière raisonnée si l'on ne veut pas engendrer de futures résistances.

**Lâchers de trichogrammes (hyménoptères parasitoïdes oophages) :** adaptés à la protection des buis isolés ou topiaires car ces insectes sont peu mobiles. En apporter suffisamment et respecter les conditions d'emploi.

**Mésanges :** elles sont friandes de chenilles. L'installation de nichoirs peut ainsi contribuer à faire diminuer les populations du ravageur.



Enfin, pour certains sites fortement touchés, il faudra remplacer les buis morts et pourquoi pas, réfléchir à d'autres essences végétales de substitution.

## Que faire en cas de suspicion ?

Contactez POLLENIZ selon votre département :



POLLENIZ (siège) : 02 41 48 75 70

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03

POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40

POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65

POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61